

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/09/55

Date de convocation
20 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
24 septembre 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 18
Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET
Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT
Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS
Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Thierry IMBERT
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy BRAS

Objet : Demande de subvention au Département dans le cadre de l'appel à projets « solidarité urbaine » - Projet de rénovation thermique et d'économies d'énergie de l'école Desavary

Monsieur le Maire expose :

Le Département s'investit aux cotés des communes en soutenant des projets de développement qui s'inscrivent dans ses priorités d'intervention en matière de solidarités territoriales, solidarités humaines et réussites citoyennes.

Un appel à projets spécifique soutient des travaux d'amélioration et d'embellissement d'équipements scolaires et / ou en direction de la jeunesse, localisés dans les communes pour lesquelles un ou plusieurs quartiers sont inscrits dans la géographie prioritaire de l'Etat.

Le Département souhaite renforcer son intervention auprès des communes les plus vulnérables au regard de leur situation socio-économique et a voté, lors de la séance du Conseil Départemental du 24 juin 2024, la création d'un « fonds de solidarité urbaine » pour soutenir les communes dans leurs investissements contribuant à l'amélioration du quotidien, à l'accueil et l'accompagnement des habitants, et participant à l'apprentissage, l'insertion ou l'exercice de la citoyenneté.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras s'est engagée dans des travaux de rénovation thermique et d'économies d'énergie de l'école Desavary.

Le projet est estimé à un montant total de 617 074€. La subvention est demandée à hauteur de 150 000€.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter le Département dans le cadre de l'appel à projets « solidarité urbaine » pour le projet de rénovation thermique et d'économies d'énergie de l'école Desavary pour un montant de subvention de 150 000 €
- signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 1^{er} octobre 2024
Le Maire,
Alain CAYET.



[Handwritten signature of Alain Cayet]